

# « Les agressions sexuelles commises par un religieux ont une particularité »

Pour l'avocate française Antoinette Frety, l'abbé Pierre a bénéficié d'une culture du silence et d'une remise en cause de la parole des enfants et des femmes bien spécifiques au cadre religieux.



*L'imaginaire commun n'attribue pas de sexualité au religieux catholique*

**Antoinette Frety**  
Avocate



ENTRETIEN  
**MARINE BUISSON**

Une première déflagration en juillet, une autre début septembre suivie d'une confirmation lundi : l'Eglise savait, Emmaüs aussi. L'abbé Pierre, longtemps l'une des personnalités préférées des Français et figure emblématique de la lutte sociale, est accusé par un total de 24 femmes d'avoir commis des violences sexuelles, selon les rapports d'un cabinet spécialisé. Après avoir été alertées par une ancienne victime, les associations fondées par le prêtre décédé en 2007, Emmaüs International, Emmaüs France et la Fondation Abbé Pierre, avaient décidé de lancer « un travail d'écoute (...) pour établir si d'autres faits similaires avaient pu se produire ». Une démarche rare.

L'avocate française Antoinette Frety accompagne des victimes majeures et mineures d'infractions sexuelles et d'emprise, notamment au sein de l'Eglise. Pour l'experte, le cas de l'abbé Pierre est particulier : « Il y a une spécificité religieuse parce qu'il avait une emprise sur les êtres. »

Qu'est-ce qui différencie l'abbé Pierre d'un Harvey Weinstein ? On est face à

deux hommes qui ont joué de leur pouvoir pour exercer des abus. Est-ce qu'il y a une dimension différente du fait que l'abbé était un religieux ?

Les agressions sexuelles, lorsqu'elles sont commises par un religieux, ont une particularité. L'imaginaire commun n'attribue pas de sexualité au religieux catholique. Dans le cas de l'abbé Pierre, au-delà du symbole de « l'homme bon », il n'était pas censé avoir une quelconque sexualité. Donc, en principe, il n'y a aucun risque de prédation sexuelle puisque, par nature, on leur enlève cette capacité d'attraction sexuelle de par notre imaginaire, de par notre culture chrétienne, catholique. Par ailleurs, il y a une sacralisation de la personnalisation religieuse. Les prêtres, les abbés représentent la parole de Dieu sur terre. Ils incarnent une figure tutélaire, d'autorité morale, sont placés sur un piédestal qui leur confère une position dominante sur les personnes qui les entourent. Si vous confiez à quelqu'un qui a une perversion sexuelle un pouvoir moral ou religieux important et dans une culture de grand silence, de protection des auteurs par rapport aux victimes, vous avez tout pour faire en sorte qu'un agresseur fasse son œuvre pendant de nombreuses années.

Des documents sont venus confirmer que l'Eglise et la hiérarchie au sein du mouvement Emmaüs étaient au courant des agissements de l'abbé Pierre. Certains ont tenté d'alerter, d'autres ont étouffé les faits. Ce sont des attitudes que l'on retrouve dans les affaires d'abus commis au sein de l'Eglise ?

Dans les affaires de pédophilie, d'abus au sein de l'Eglise, d'emprise morale, vous retrouvez toujours quelqu'un qui était informé des faits. J'étais sur une affaire mettant en cause un prêtre pédophile il y a quelques mois : l'homme a reconnu une centaine de viols et agressions sexuelles aggravées sur quatre jeunes garçons – dont trois frères – et a été condamné à 17 ans de réclusion criminelle. Un des témoins auditionnés par la police a prononcé la phrase suivante : « Son attirance pour les enfants ? C'est connu comme la Loire qui coule à Orléans ! » Tout le monde suppose, doute, mais ne dit rien. Outre le fait qu'on ne dénonce pas, on méprise bien souvent la parole des victimes quand il s'agit d'enfants ou de femmes dans le milieu religieux.

La question de l'emprise morale est-elle, selon votre expérience d'avocate, centrale quand les abus sont commis au sein de l'Eglise ?

C'est aussi quelque chose de saillant dans les affaires d'abus commis au sein de l'Eglise : l'emprise sur les êtres. J'ai vu passer des dossiers où des femmes, qui se sont fait abuser, violer par des religieux, continuent de se référer à leur agresseur en disant « mon père ». Il y a une autorité, oui, mais aussi une dimension religieuse qui fait que quand vous êtes très catholique, le prêtre, le curé, l'abbé, représente la parole de Dieu sur terre. Et ça, c'est une emprise très forte.

L'abbé Pierre est décédé en 2007. Comment les victimes peuvent-elles trouver réparation ?

C'est important pour les victimes de savoir qu'elles ne sont pas nécessaire-

ment seules. Il y a souvent un sentiment de culpabilité, l'impression d'avoir été à l'origine des faits qu'elles ont subis. C'est très important pour elles de savoir qu'elles ne sont pas seules. C'est également important qu'elles sachent qui est responsable en dehors de l'agresseur, qui s'est tu, qui savait mais n'a rien dit. Parce que ces personnes-là sont peut-être encore susceptibles d'être poursuivies.

Emmaüs international a annoncé réfléchir à une forme d'indemnisation des victimes de l'abbé Pierre. L'Eglise a fait part de son « effroi » face aux révélations. Avez-vous le sentiment que l'Eglise a fait du chemin sur la prise en charge de la parole des victimes d'abus ?

Il y a des acteurs, actrices qui font un travail important comme sœur Véronique Margron, engagée dans la lutte contre les abus sexuels dans l'Eglise. C'est une femme de bien. Je ne suis pas sûre que les personnes qui l'accompagnent soient aussi volontaires. Après la publication du rapport Sauvé (la commission estime qu'au moins 2,5 à 2,8 % de prêtres et religieux ont commis des agressions sexuelles ou des viols sur environ 216.000 victimes, majeures et vivantes au moment de la rédaction du rapport, NDLR) en France, je n'ai pas l'impression que les évêques de France aient bien pris les révélations au sérieux. C'est encore complexe pour eux et il y a encore une victimisation de l'Eglise. Il y a beaucoup de démonstrations, de faux-semblants, mais peu d'actions concrètes posées. Il faudrait une grande remise en cause de leur fonctionnement.

AVIS OFFICIEL

20020391

## AVIS À LA POPULATION

Information du public dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme groupé à Assesse.

La société Thomas et Piron Home, dont le siège social est établi au 14 La Besace, 6852 Our (Paliseul), projette d'introduire auprès de la commune d'Assesse une demande de permis d'urbanisme groupé sur un terrain d'environ 11 hectares situé le long de la Chaussée de Marche, derrière la maison communale, sur la ZACC de la Gendarmerie, dans le cadre d'un Partenariat Public-Privé.

Le projet vise la création d'un quartier d'environ 132 maisons et 52 appartements répartis en 5 immeubles. Dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme groupé et conformément au Code de l'Environnement, ce projet fera l'objet d'une ETUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT.

Dans le cadre des dispositions légales à la participation au public en matière d'environnement, toute personne intéressée est invitée à la réunion d'information qui sera organisée le **lundi 07 octobre 2024 à 20h00 dans la salle de la Royale Union Sportive d'Assesse, Rue des Fermes 20A à Assesse.**

La présente réunion a pour objet :

- 1°) de permettre au demandeur de présenter son projet ;
- 2°) de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations ou suggestions concernant le projet ;
- 3°) de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
- 4°) de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Toute personne peut, dans un délai de quinze jours à dater du jour de la tenue de la réunion précitée, émettre ses observations et suggestions destinées à la réalisation de l'étude d'incidences en les adressant par écrit avec ses noms et adresses au COLLEGE COMMUNAL (Esplanade des Citoyens 4 – 5330 Assesse). L'auteur d'observations ou de suggestions adressera également copie de son courrier à la société Thomas et Piron (14 La Besace, 6852 Our-Paliseul).

Des informations sur le projet de Thomas et Piron peuvent être obtenues auprès de la personne suivante :

Jean-François Vicaire, gestionnaire développement.

jf.vicaire@thomas-piron.eu

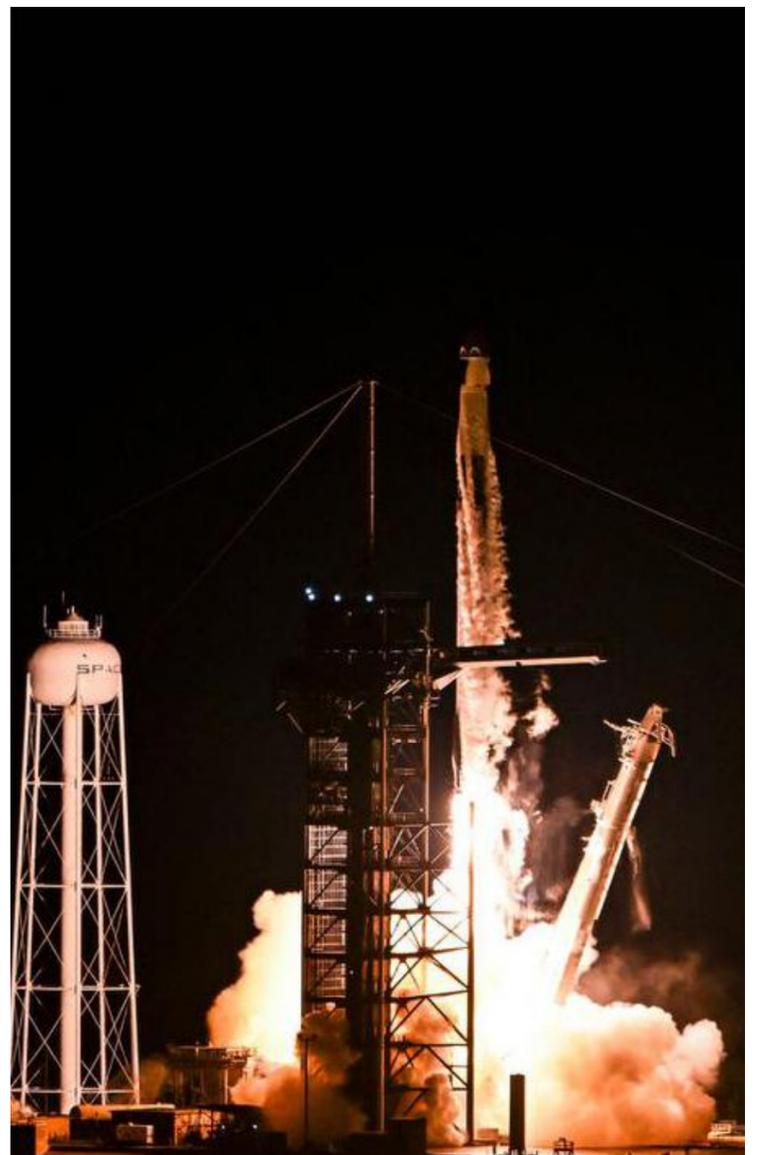
20020391

ESPACE

## Polaris Dawn : la plus « haute » sortie dans l'espace est en route

Désolé Gemini XI. Si tout se passe comme prévu, le record enregistré en septembre 1966 par la neuvième mission habitée américaine devrait tomber ce jeudi à environ 700 kilomètres d'altitude au-dessus de la Terre. Deux astronautes – un homme, le milliardaire Jared Isaacman, et une femme, l'astronaute Sarah Gillis – y effectueront l'EVA (sortie extra-véhiculaire) la plus « haute » de l'histoire de la conquête spatiale. La sortie enregistrée lors de la mission Gemini XI avait eu lieu un peu en dessous des 300 kilomètres. Polaris Dawn grimpe donc beaucoup plus haut. Cette sortie, la première d'astronautes « privés », sera l'apogée de la mission qui s'est élevée sans encombre du centre spatial Kennedy mardi matin, heure belge, emportée par une fusée Falcon 9 de la société Space X. Au cours de ses révolutions autour de la Terre, la capsule Crew Dragon de Polaris Dawn ira cependant plus haut, jusqu'à 1.200 kilomètres d'altitude, largement dans la ceinture de Van Allen, une zone de radiations qui entoure notre planète, et dont le voisinage peut être

dangereux pour les hommes et les satellites. Particularité : les deux « marcheurs de l'espace » qui sortiront au troisième jour de la mission porteront, comme leurs deux coéquipiers qui resteront à bord, une combinaison spatiale dernier cri, plus souple et équipée de nouvelles technologies, la même que celle qu'ils portaient au décollage. Il s'agit du prototype de la combinaison que les astronautes utiliseront lors des futures missions lunaires. A leur sortie, c'est toute la capsule qui sera dépressurisée, puisqu'elle ne dispose pas de sas de sortie. Les deux astronautes seront reliés à Crew Dragon par un filin qui servira de cordon ombilical. La mission Polaris a été entièrement payée par Isaacman qui s'était déjà payé un ticket en 2021 avec Inspiration4 et en a encore deux autres à bord d'une capsule Crew Dragon et dans un vaisseau Starship, de Space X là aussi. Outre leur sortie dans l'espace, les astronautes réaliseront une trentaine d'expériences scientifiques, dont certaines sur les effets des radiations sur les humains. M.D.M.



© AFP